

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/21/1058 du 25 mai 2022 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Maarnicherwee » à Munshausen au nom et pour compte de l'entreprise Makro Immobilier S.A.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 7 juin 2022

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER